

SOMMAIRE

- 2 Ressources humaines**
Un extranet paye pour simplifier les procédures
- 3 Emploi territorial**
Votre collectivité recherche du personnel intérimaire
- 4 Santé au travail**
Les ressources humaines de la santé au travail
- 5 Stratégie et conseil RH**
Nouvelles configurations territoriales : gérer les RH et réussir le changement
- 6 Retour sur les Rendez-vous du territoire**
- 7 Les brèves**
- 8 A vos Agendas !**

Directeur de la publication : Joseph BROHAN
Maquette : Agence Réseaux
Mise en page : CDG du Morbihan
Impression : IOV Communication
Crédits photos : Fotolia, CDG du Morbihan
ISSN : 2274 - 7419



Joseph BROHAN
Président du CDG 56

Durant le mois de mars dernier, sept Rendez-vous du Territoire ont été organisés sur l'ensemble du Département.

Accompagné de membres du Conseil d'Administration, je suis allé à votre rencontre afin de vous rendre compte des résultats du sondage effectué en octobre 2015, et vous remercier d'y avoir contribué. Ces rencontres ont également été l'occasion de vous présenter le projet d'établissement du Centre de Gestion pour les 5 ans à venir. Celui-ci a largement intégré les souhaits exprimés, les remarques et observations formulées quant à la qualité des services attendus.

La nouvelle organisation des pôles a également été présentée par les directeurs présents. Chacun a pu ainsi, détailler le contenu de l'offre de services désormais proposée. Près de 200 personnes, essentiellement vos collaborateurs, ont assisté à ces rencontres qui furent riches en échanges. Elles ont permis aux collectivités de mieux identifier leurs correspondants et le contexte global d'intervention du Centre de Gestion.

L'environnement juridique et institutionnel de nos collectivités et établissements change. L'organisation du Centre de Gestion est à présent opérationnelle pour vous accompagner avec fiabilité, réactivité et pragmatisme.

La législation ne cesse, par ailleurs, d'évoluer : régime indemnitaire à adapter, décrets relatifs aux agents contractuels, au télétravail... autant de textes à appréhender, analyser, transposer. Sur cet aspect également, le CDG a été réactif en organisant, fin avril, les rendez-vous de l'actualité. Ils ont attiré de nombreux collaborateurs à la recherche d'un décryptage des textes et de leur transposition concrète. Ces rencontres seront désormais organisées lors de la parution de textes importants.

La loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, publiée en avril dernier, ouvre notamment le domaine des compétences des CDG en confortant leur rôle d'établissements mutualisateurs, qui « peuvent assurer toute tâche administrative et des missions d'archivage, de numérisation, de conseils en organisation et de conseils juridiques, à la demande des collectivités et des établissements... ». Le champ des missions obligatoires est élargi avec le secrétariat des commissions consultatives paritaires, instances créées à destination des agents contractuels, et la fonction de référent déontologue, cette dernière intégrant également le socle commun des compétences proposé aux collectivités non affiliées. Les CDG voient leur rôle de prestataires de services mutualisés renforcé.

Conseil des élus et des agents dans un contexte d'évolution et de rationalisation de la carte intercommunale, le Centre de Gestion du Morbihan, sera plus que jamais votre partenaire actif dans les nouveaux défis qui s'ouvrent à vous. Soyez en assurés.

Je vous souhaite un très bel été.

Un extranet paye pour simplifier les procédures

Pour qui ?

Le CDG du Morbihan a déjà mis à disposition de ses affiliés l'extranet carrières.

Les collectivités et établissements qui ont conventionné avec le CDG du Morbihan pour la prestation paye, ont désormais à leur disposition, un extranet paye.



Accès à l'extranet en 3 clics à partir du site internet www.cdg56.fr

Quels documents sont concernés ?

Cet espace sécurisé leur est dédié pour récupérer :

- les documents de paye (bulletins de paye, états des charges, journaux),
- le fichier de virement,
- le fichier de dématérialisation des bulletins de paye
- la génération du fichier d'interface comptable.

Une fois les payes calculées par le CDG du Morbihan, les documents sont rapidement accessibles par les collectivités et établissements.

Traitement	Document
Etat des charges	Etat des charges 1026567.pdf
Bulletin de salaire global	Bulletin de salaire global 1026568.pdf
Bulletin de salaire individuel	Bulletin de salaire individuel 1026569.pdf
HOPAYRA-SEPA	HOPAYRA-SEPA 1026570.pdf
XEMELIOS	XEMELIOS 1026571.pdf

Exemples de documents téléchargeables

Les données paye étant sauvegardées, les collectivités et établissements peuvent les consulter à tout moment, les éditer pour une période donnée ou les extraire sous tableur.

- [01 CNRACL](#)
- [05 IRCANTEC](#)
- [30 CDG](#)
- [35 CNFPT](#)
- [80 SFT](#)
- [90 COUT BRUT PAR SERVICE](#)
- [15 RAFFP](#)
- [45 MUTUELLES](#)
- [65 PENSION CIVILE AGENTS DETACHES](#)
- [10 CSG / CRDS](#)
- [20 CONTRIBUTION SOLIDARITE](#)
- [25 NET A PAYER](#)

Exemples de journaux

Contact

Pour toute information sur la prestation relative à la paye des agents

Martine Le Gal

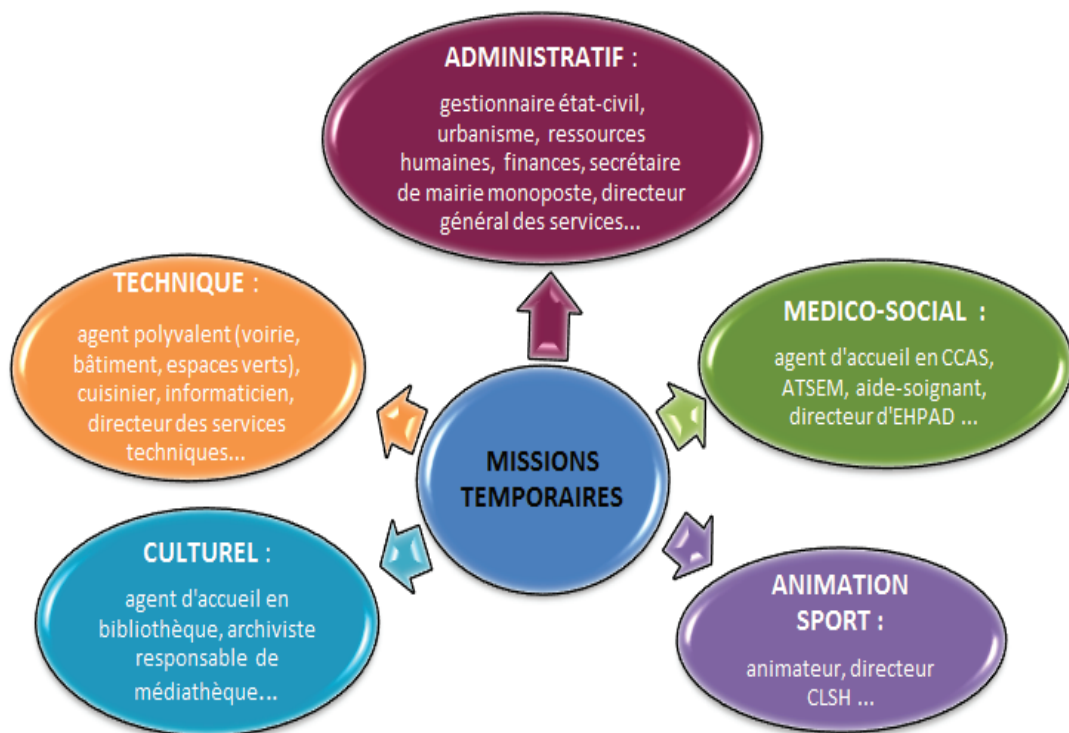
Responsable du service paye

02 97 68 16 16

mlegal@cdg56.fr

Votre collectivité recherche du personnel intérimaire

Le service des Missions Temporaires propose des agents opérationnels sur des métiers variés.



Les avantages pour votre collectivité

- Bénéficier d'un personnel expérimenté
- Etre déchargée des formalités de recrutement (contrat, DPAE...)
- Paye réalisée par le CDG
- Rupture du contrat gérée par le CDG
- cotisation chômage versée par le CDG

Les formalités

Conventionnement

Conformément aux textes, la collectivité doit signer convention avec le Centre de gestion. Une délibération de la collectivité doit le prévoir.

Demande

Afin de formaliser le besoin, la collectivité transmet au service une demande de personnel (www.cdg56.fr) précisant le profil précis du poste, la période d'intervention...

Recrutement

Une ou plusieurs candidatures sont proposées, pour étude. L'agent retenu est nommé contractuel, avec une période d'essai, et mis à disposition de la collectivité. Statutairement, l'agent relève du CDG du Morbihan.

Facturation

Chaque mois, une facture est adressée à la collectivité, au vu du tarif défini avec la collectivité et des heures réalisées.

Le tarif comprend

- Le salaire brut de l'agent fixé au vu des tâches confiées et de l'expérience du candidat, les congés payés, les charges patronales,
- Les charges mutualisées (de gestion et de structure, indemnités de missions, SFT, aide sociale, congés maladie, exceptionnels, visites médicales, formation).

Le tarif minimum est fixé à **19,50 €/heure** pour les missions d'exécution de base.

Contact

Laurence Guillemot

Responsable du service Missions temporaires
02 97 68 31 54
smt@cdg56.fr

Les ressources humaines de la santé au travail



1 Le rôle du médecin de prévention est distinct de celui du médecin agréé, lequel « vérifie l'aptitude à l'exercice d'un emploi public correspondant aux fonctions postulées ».

Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent obligatoirement disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive.

La mise en place progressive des équipes pluridisciplinaires pour la médecine professionnelle et préventive au sein du Pôle Santé-Travail (PST) est l'occasion de présenter les professionnels qui ont en charge le suivi médical de la santé des agents territoriaux.

Le médecin de prévention

Son rôle est de conseiller les employeurs territoriaux et les agents pour éviter ou prévenir toute altération de la santé de leurs agents du fait de leur travail.

Deux missions principales sont confiées au médecin de prévention :

- agir préventivement sur les risques professionnels en milieu de travail (CHSCT, visite des locaux de travail,

action de sensibilisation ...). Il/elle effectue ces actions dans le cadre du tiers-temps,

- assurer le suivi médical des agents territoriaux (visite d'embauche ; visite périodique ...). Il/elle apprécie la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste de travail occupé. **1**

Le médecin de prévention est l'acteur essentiel dans la démarche locale de prévention des risques professionnels. Il/elle exerce son activité en toute indépendance et dans le respect des dispositions du code de déontologie médicale et du code de la santé publique.

L'infirmier santé-travail

La réforme en santé-travail de 2012 a créé des équipes pluridisciplinaires, permettant au personnel infirmier spécialisé de contribuer au suivi médical des agents, en alternance avec le

médecin de prévention. Leurs compétences et leurs approches sont complémentaires.

La réalisation d'entretien infirmier (EI) de santé-travail, effectué par délégation du médecin et sous sa responsabilité, permet :

- de repérer le lien entre la santé de l'agent et son activité professionnelle,
- de dépister d'éventuels soucis de santé et d'en référer au médecin.

L'infirmier(ère) en santé au travail exerce ses missions propres ainsi que celles basées sur des protocoles écrits et validés.

Il/elle a également des missions variées, articulées en collaboration avec les médecins de prévention : examens complémentaires, actions en milieu de travail (études de poste, sensibilisation sur les problématiques santé, actions de prévention ...).



Locaux médicaux implantés dans le Parc de Brocéliande à Ploërmel

Communes d'implantation des locaux médicaux du CDG 56

- Locminé
- Ploërmel
- Questembert
- Lorient
- Vannes
- Auray
- Le Faouët

Nouvelles configurations territoriales : gérer les RH et réussir le changement

Le second volet de la réforme territoriale initié par la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) engage un nouveau travail de rationalisation des échelons de gouvernance territoriale, en prévoyant notamment de nouvelles fusions d'EPCI à l'échelle des départements.

Ces mouvements de territoires génèrent des impacts en matière de gestion des ressources humaines à conduire et à anticiper, pour une fusion réussie et une continuité des services publics locaux.

Dans le cadre d'un partenariat renforcé, l'ADGCF Bretagne (Association des Directeurs Généraux des Communautés de France) et les 4 Centres de Gestion Bretons ont organisé une rencontre régionale sur le thème suivant « Nouvelles configurations territoriales : gérer les RH et réussir le changement ».

C'est dans ce contexte que le 28 avril dernier, plus de 110 professionnels se sont donc retrouvés au Parc des Expositions de Pontivy autour de ce thème d'actualité. Au cours de la demi-journée de travail, des temps d'exposés, des retours d'expériences et



Le 28 avril à Pontivy

temps d'échanges se sont succédé sur les thématiques suivantes :

- la structuration organisationnelle de la future intercommunalité / commune nouvelle ,
- la politique de gestion des RH,
- la communication et le dialogue social,
- les pratiques managériales,
- la conduite du changement,
- l'accompagnement des mobilités.

Concernant le territoire du Morbihan, la démarche en cours de fusion des trois EPCI de Locminé Communauté, Baud Communauté et Saint-Jean-Brévelay a été évoquée dont plus particulièrement le volet dialogue social et communication interne, au travers notamment d'un retour d'expérience porté par ces collectivités.

Pour illustrer l'ensemble des interventions et la conduite d'un projet de fusion, la DGS de Vals de Saintonge Communauté (Charente Maritime) a présenté la démarche de fusion réalisée sur ce territoire à compter de mai 2013.

Ce qu'il faut retenir des échanges

- L'importance des projets d'harmonisation des pratiques sociales et salariales
- L'évolution des organisations, la nécessité de monter en expertise et de recourir à des spécialistes notamment pour les fonctions ressources (finances, RH, ...)
- La construction d'une culture commune
- L'importance des pratiques managériales et de l'implication de l'encadrement intermédiaire
- L'accompagnement du changement tout au long du projet et après la fusion
- L'investissement du dialogue social et de la communication interne dès l'initiative du projet

Contact

Marion Teigné

Directrice du Pôle Stratégie et Conseil RH
 02 97 01 52 84
strategie.conseilrh@cdg56.fr

Pour en savoir plus

Les documents relatifs à la rencontre sont en ligne sur le site internet www.cdg56.fr (rubrique Actualités)



Les Rendez-vous du territoire

Plus de 180 participants ont assisté aux rendez-vous du territoire en mars dernier, sur les communes de Priziac, Pontivy, Ploërmel, Ploemeur, Muzillac, Locmaria-Grand-Champ et Plouhinec.

Ci-dessous, quelques questions récurrentes posées à l'occasion de ces journées.

Que sont les Jeudis de l'emploi ?

Chaque 4ème jeudi du mois, de 14h00 à 16h00, le CDG du Morbihan organise une réunion d'information collective sur les métiers territoriaux, les modalités d'accès aux emplois pérennes et temporaires, les concours et la bourse de l'emploi.

Cette réunion est ouverte à tous : demandeurs d'emploi, salariés, étudiants, lauréats de concours, personnes en formation continue, en recherche de reconversion.

Renseignements : Stéphanie Boizet - Service Emploi Territorial - 02 97 61 54 62 - sboizet@cdg56.fr
Inscription en ligne obligatoire
Consulter la rubrique «A vos agendas»

Dans quelles conditions la gratification des stagiaires est-elle prise en compte ?

Cette disposition s'applique aux deux dispositifs de formation suivante :

- la licence professionnelle des métiers administratifs territoriaux,
- la licence professionnelle des métiers techniques territoriaux,

et uniquement lorsque la gratification est obligatoire c'est-à-dire pour des stagiaires de formation initiale effectuant au-delà de 44 jours de stage consécutifs ou non sur une même année universitaire et dans une même collectivité. Le moment venu, le CDG du Morbihan propose aux collectivités concernées de signer une convention formalisant ce remboursement.

Médecine professionnelle et préventive : quel coût en 2016 pour les collectivités ?

La création du service est une priorité du mandat et financièrement, cette mission doit :

- reposer sur une réalité des coûts,
- s'équilibrer.

Le conseil d'administration du CDG du Morbihan a adopté le montant forfaitaire de 72 € par agent par an, sur la base de l'effectif au 31 décembre.

Annuellement, une collectivité de 60 agents verserait ainsi 4 320 €, en deux versements : 6/12e en février et 6/12e en octobre de l'année.
Une consolidation de l'effectif serait faite au 1er juillet pour ajuster selon l'évolution du nombre d'agents employés.

Les Rendez-vous de l'actualité

208 agents des collectivités et établissements publics du département ont participé aux rendez-vous de l'actualité d'avril organisés au CDG du Morbihan.



RDV de l'actualité - Vendredi 29 avril

Sept sessions d'information ont été l'occasion de présenter la réforme des contractuels, le télétravail, le nouveau cadre d'emplois des ingénieurs, le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), la loi déontologie et le projet PPCR (parcours professionnel, carrières, rémunérations).

Ces sessions ont largement répondu aux attentes des territoriaux. En effet, les questionnaires ont permis de mesurer une grande satisfaction de la part du public avec une note moyenne de 4,2/5 pour la journée du 29 avril et la matinée du 2 mai.

Ces rendez-vous se sont poursuivis avec ceux organisés sur le thème de la retraite en juin dernier.

Pour en savoir plus

Les documents relatifs à ces rendez-vous de l'actualité sont en ligne dans le fonds documentaire du site internet : www.cdg56.fr

Contact

Gwenaëlle Le Gall
02 97 68 16 02
glegall@cdg56.fr

Développement de l'action réseau RH

Afin d'activer un réseau RH et de favoriser les échanges sur des thématiques d'actualités avec les DRH et référents RH des collectivités du Morbihan, le Pôle Stratégie et Conseil RH met en place :

- des «petits déj' RH» dès le mois d'octobre 2016 au CDG du Morbihan. Ces rencontres, à échéance trimestrielle, permettront l'échange de pratiques auprès d'une vingtaine de participants (consulter la rubrique «A vos agendas»),
- un rendez-vous annuel, dans le cadre des «Rendez-vous de l'actualité» organisés au CDG du Morbihan tout au long de l'année, sous forme d'une réunion d'information « grand format » sur une actualité forte de l'année en cours ou de l'année à venir.

Les rendez-vous de l'actualité relatifs aux fusions et incidences RH qui se sont déroulés le 19 mai dernier marquent ce premier pas.

Contact

Maëlanne Brière
Conseillère RH
02 97 68 16 14
mbriere@cdg56.fr

Bourse de l'emploi : 2 conseils - 1 recommandation - 1 précision

- Anticiper les déclarations de vacances d'emploi afin de respecter le délai raisonnable de publicité de 2 mois préconisé par la jurisprudence surtout dans le cadre de renouvellement de contrat,
- S'assurer que l'emploi déclaré vacant figure bien au tableau des emplois sur les grades annoncés dans la vacance,
- Préciser le mode de recrutement dès la nomination.

Commissions Administratives Paritaires (catégories A, B et C)

**4
oct.**

Ordre du jour : avancement d'échelon,
avancement de grade, dossiers courants
Date limite de réception des dossiers
6 septembre

**13
déc.**

Ordre du jour : dossiers courants
Date limite de réception des dossiers
15 novembre

Comité Technique départemental CHSCT

**13
sept.**

Date limite de réception des dossiers :
16 août

**8
nov.**

Date limite de réception des dossiers :
11 octobre

Formations professionnalisantes

**Fin
juillet**

Echéance pour renvoyer le bulletin réponse
«accueillir un stagiaire» téléchargeable
sur le site internet www.cdg56.fr (rubrique
Actualités)

De juillet à septembre

**Période d'inscription aux modules eau et assainissement
– voirie et réseaux – patrimoine vert - bâtiment ou
gestion de projet de la licence des métiers techniques**

(les contenus et bulletins d'inscriptions seront adressés
sur demande). Contact : formapro@cdg56.fr

Commission de réforme

**1^{er}
sept.**

Date limite de réception des dossiers :
27 juillet

**15
sept.**

Date limite de réception des dossiers :
27 juillet

**13
oct.**

Date limite de réception des dossiers :
13 septembre

**17
nov.**

Date limite de réception des dossiers :
17 octobre

**15
déc.**

Date limite de réception des dossiers :
15 novembre

Les petits déj' RH

**6
oct.**

Thématique : mise en place et
exploitation d'indicateurs RH (comment
exploiter son bilan social, l'utiliser pour
mettre en place une GPEEC...).

Le Grand Rendez-vous

**11
oct.**

Conférence

«Changer pour durer» : philosophie du
changement et du management
André Comte-Sponville

Les jeudis de l'emploi

**28
juil.**

**22
sept.**

**27
oct.**

**24
nov.**

**15
déc.**

Concours

Périodes d'inscription de juillet à décembre 2016

Concours : Agent de maîtrise - Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe – Médecin - Infirmier en soins généraux
- Chef de service de police municipale,

Examen professionnel : Attaché principal – Adjoint administratif de 1^{ère} classe – Technicien principal de
1^{ère} classe (avancement de grade) – Technicien principal de 2^{ème} classe (avancement de grade) – Technicien
principal de 2^{ème} classe (promotion interne) – Agent de maîtrise (promotion interne) – Conseiller principal des
activités physiques et sportives de 2^{ème} classe (avancement de grade) – Educateur des activités physiques
et sportives principal de 2^{ème} classe (avancement de grade) – Educateur des activités physiques et sportives
principal de 1^{ère} classe (avancement de grade) – Chef de service de police municipale (promotion interne)

Pour plus de précisions, consultez le calendrier des concours sur le site www.cdg56.fr